

## **Compte rendu de la réunion fibre pour le site internet rubrique « Actualités »**

### **Arrivée de la fibre à la Puisaye : Retour sur la réunion du 29 septembre**

**Le 29 septembre dernier une réunion publique d'information sur la mise en place du réseau fibre et les démarches à prévoir pour se raccorder à domicile était organisée dans la salle communale en présence de monsieur le maire, de Jacques Lemare Conseiller départemental et Président du syndicat mixte Eure-et-Loir numérique (1) et de monsieur Mounir Aabbadi responsable des relations avec les collectivités pour la société XP Fibre (2). Une réunion très instructive dont nous rapportons le contenu pour ceux qui n'étaient pas présents.**

### **Fibre : L'Eure et Loir, un département pro-actif**

En introduction, Jacques Lemare a resituer le contexte en expliquant la volonté des Pouvoirs Publics d'installer au plus vite la fibre optique (FO) sur l'ensemble du département pour éviter l'exode rural des jeunes et permettre le développement du télétravail. Une première enveloppe globale de 150 millions d'euros financés par le département (43 millions), l'Etat (39 millions), la région (30 millions), les communautés de Communes (CC) (29 millions) et l'Europe (7 millions) a dans un premier temps permis de renforcer le réseau ADSL dans 117 communes et de déployé parallèlement le réseau de fibre optique avec l'installation de 100 000 raccordements. Cette première tranche réalisée, il restait encore 60 000 raccordements à faire dans un peu plus de 160 communes représentant un budget de 100 millions d'euros. Faute de financements publics pour engager cette deuxième tranche, Bercy a suggéré aux collectivités locales (départements et régions) de passer des accords avec les opérateurs privés capables d'investir dans l'installation de la fibre sur fonds propres. En Eure-et-Loir, deux opérateurs, XP fibre (anciennement SFR collectivités) et Orange se sont positionnés. C'est dans ce contexte qu'en décembre 2018, Eure et Loir Numérique (ELN) et le Conseil Départemental attribuent le marché à SFR/XPfibre qui s'engage à raccorder 100% du département en décembre 2022, y compris les branchements longs concernant les hameaux, entreprises et fermes isolées, quelle que soit la distance et quel que soit le coût. Cet accord place l'Eure et Loir parmi les 5 premiers départements qui, à la fin 2022, auront totalement terminé la connexion fibre optique sur l'ensemble du territoire.

### **Qu'est-ce que la fibre optique ?**

C'est une technologie utilisant un fil de verre très fin (250 micromètres) pour transmettre très rapidement des informations sous forme d'impulsions lumineuses. Le débit de la fibre est 40 fois plus rapide que l'ADSL. Les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) s'engagent à fournir un débit minimum moyen de 500 mégabits par seconde. A titre d'exemple, une télé consomme entre 8 et 10 mégabits par seconde ce qui offre une grande marge d'utilisation.

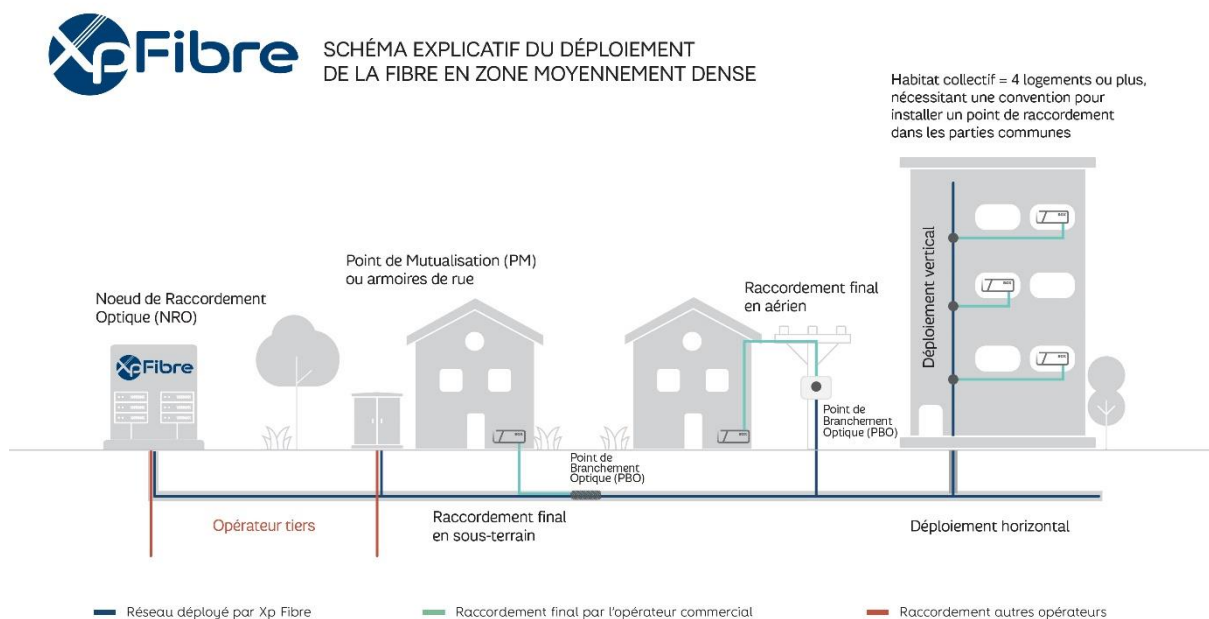
### **Les avantages de la fibre optique**

Pour le particulier, les avantages de la FO sont le multiusage simultané, la rapidité d'accès et de transmission des informations, et la stabilité du débit. Dans le même logement on peut regarder la télévision en haute définition, surfer sur internet avec un téléphone, télétravailler sur son ordinateur avec une qualité et une stabilité du débit équivalente quel que soit le

nombre d'utilisateurs et le lieu, que l'on habite un lieu-dit en pleine campagne ou le centre-ville de Chartres ou de Paris.

## Principe du déploiement

« Le cœur du réseau fibre est constitué de 21 **nœuds de raccordement fixes** installés sur le territoire, explique Mounir Aabbadi. Chaque nœud de raccordement approvisionne environ 30 000 logements dans un rayon de 30 km. A partir de chacun d'eux, XPfibre déploie la fibre en suivant le réseau téléphonique aérien ou souterrain existant et vient se raccorder dans chaque commune aux **armoires de rue ou points de mutualisation** à partir desquelles la fibre est dispatchée jusqu'à des **points de branchement optique** (boitier plastique de 30 cm de côté) situés à proximité des habitations. Chaque point de branchement optique permet de raccorder une petite dizaine de logements ». Une fois l'ensemble des matériels installé, XPfibre met à jour les adresses éligibles au raccordement et il appartient à chaque particulier de vérifier son éligibilité et de contacter le FAI de son choix afin qu'il effectue le raccordement de la fibre au domicile.



## Calendrier

Pour sa part, **la commune de la Puisaye a été ouverte à la commercialisation de la fibre le 4 octobre 2022**. A cette date, environ 160 logements étaient éligibles soit 75% des foyers du village, l'objectif étant que 100% des foyers soient éligibles à la fibre fin décembre 2022. Conformément aux recommandations de l'Autorité de Régulation des Communications Electronique (ARCEP), tous les FAI (SFR, Bouygues, Orange, Free) ont été informés 3 mois avant, afin qu'ils puissent se préparer techniquement et commercialement pour être prêts, dès l'ouverture du réseau fibre à la commercialisation dans notre commune.

## Démarches pour raccorder la FO au domicile

Afin de vérifier l'éligibilité de votre domicile à la fibre, vous pouvez consulter les sites d'Eure-et-Loir numérique ([www.numerique28.fr](http://www.numerique28.fr)) et de XPfibre [www.xpfibre.com](http://www.xpfibre.com) qui sont mis régulièrement à jour en indiquant l'adresse précise du domicile (pas le numéro de téléphone). Toutes les adresses référencées dans la base nationale des adresses ont fait l'objet d'une nouvelle mise à jour transmise par la mairie le 03 octobre 2022 au service national des adresses. Un délai de 2 à 3 mois peut être nécessaire pour que le référencement de l'adresse soit pris en compte et s'incrémente automatiquement avec le plan de déploiement de XPfibre. Dès que le foyer est déclaré éligible, chaque particulier est invité à prendre contact avec le FAI de son choix pour réaliser le raccordement de la fibre au domicile. Si le FAI n'est pas encore prêt techniquement, soit vous attendez que votre FAI soit prêt, soit vous changez de FAI en faisant appel à l'un de ceux qui sont prêts, car aucun des FAI ne dispose d'un quelconque monopole.

### **Raccordement : rester vigilant**

Une fois le rendez-vous de raccordement fixé, le technicien mandaté par votre FAI a pour mission de tirer les derniers mètres de FO entre le boîtier de branchement optique le plus proche et le domicile. Il doit suivre la voie du branchement téléphonique existant (aérien ou sous-terrain) ou utiliser un fourreau libre prévu à l'avance. Il ne faut jamais passer la fibre dans un fourreau où passent des câbles électriques, ni utiliser le câble ADSL pour tirer la fibre car si le branchement au **point de terminaison fixe** (dimension d'un smartphone) ne fonctionne pas *in fine*, vous risquez de ne pas avoir de connexion fibre et de ne plus avoir d'ADSL donc plus d'internet, de télévision et de téléphone fixe ! En général les points de blocage surviennent lorsque le réseau enterré a subi des dommages (fourreaux bouchés ou écrasés). Si le blocage est en domaine public l'échec de raccordement nécessite une intervention à la charge du FAI. En cas de problème complexe, celui-ci peut porter la question auprès de l'installateur du réseau en l'occurrence XPfibre, mais il lui appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation. Ni la mairie, ni Energie Eure-et-Loir ne sont concernés dans ce cas. En domaine privé, les travaux de restauration des fourreaux ou la mise à disposition d'un autre cheminement sont à la charge du propriétaire tout comme les frais inhérents au camouflage du câble dans l'habitation. Il est important, dans ce cas, de demander au technicien de matérialiser l'endroit où se trouve le point de blocage et quelles sont, le cas échéant, les alternatives de cheminement possibles. C'est la raison pour laquelle il faut être présent et impliqué lors de l'intervention et ne pas hésiter, en cas de doute, à arrêter le chantier et en référer au FAI. Enfin, à l'intérieur de l'habitation, la fibre ne peut pas suivre les angles droits. Il faut donc anticiper et prévoir l'installation au préalable (circuit, goulottes) pour trouver le cheminement conciliant contingences esthétiques et contraintes pratiques. Si le câble de la fibre reste visible il est possible de retirer l'enveloppe noire pour ne voir que le câble blanc. A la fin de l'installation, le technicien doit vérifier que le **point de terminaison fixe** de la fibre est opérationnel. Ce n'est qu'une fois que tout fonctionne que l'abonnement est déclenché. Il vous appartiendra ensuite de prévenir votre prestataire de système d'alarme et de mettre à jour les connexions de tous vos appareils connectés.

<p><b>A noter</b> : le point de terminaison fixe reste la propriété d'XPfibre quel que soit l'opérateur qui l'installe.</p>
---

## **Coût du raccordement et de l'abonnement**

Les 4 opérateurs se sont entendus pour ne pas faire payer le branchement mais n'ont pas précisé la durée de cet engagement. Un branchement coûte entre 300 et 350 euros. Quant à l'abonnement, à service égal (offre « triple play » comprenant, télévision, internet et téléphone fixe) le coût de l'abonnement fibre devrait être, à quelques euros près, équivalent à celui de l'ADSL. Monsieur Lemare précise que la France reste le pays où l'accès à internet est le moins cher comparé à la Suisse (4 fois plus cher), l'Allemagne (3 fois plus cher) ou la Belgique (2 fois plus cher), entre autres.

## **Ne pas louper le coche**

S'il n'y a aucune obligation à se raccorder à la fibre, à terme, elle sera incontournable. Avec le déploiement de la fibre optique, le réseau de cuivre, utilisé pour accéder à la téléphonie fixe et à l'ADSL, est en effet appelé à disparaître. Orange, son propriétaire, a annoncé un plan de fermeture qui doit s'étaler de 2023 à 2030 et qui se fera au fil de l'eau dès que les communes disposent de la fibre. Dixit monsieur Lemare, Orange devrait en informer les collectivités et les usagers en laissant un délai suffisant (18 à 24 mois) pour prendre les dispositions qui s'imposent. Il est donc conseillé de prévoir à court ou moyen terme de raccorder la fibre à votre domicile dès que celui-ci sera éligible.

*(1) Syndicat en charge du déploiement de la fibre sur le département*

*(2) 1<sup>er</sup> opérateur d'infrastructure indépendant, filiale du groupe Altice au même titre que SFR, BFMTV, RMC.... XPfibre intervient dans les zones AMEL, AMII, RIP peu et moyennement denses.*